



**Décision n° CODEP-DEU-2021-026587 du 22 juin 2021
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire mettant fin à la
validité d’agrément d’un laboratoire de mesure de la radioactivité
de l’environnement**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-25 et R. 1333-26 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n°2008-DC-0099 du 29 avril 2008 de l’Autorité de sûreté nucléaire modifiée portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, notamment ses articles 23, 24 et 24-1 ;

Vu la décision CODEP-DEU-2019-024660 du 25 juin 2019 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément de laboratoires de mesures de radioactivité de l’environnement ;

Vu le courrier de IP2I/LABRADOR, en date du 10 septembre 2020, demandant de mettre fin à ses agréments relatifs aux mesures réalisées à l’aide d’un compteur proportionnel,

Considérant l’analyse faite par le laboratoire quant à la situation de son compteur proportionnel vis-à-vis des exigences nécessaires pour les mesurages réalisés avec un tel système de mesure,

Décide :

Article 1er

Les dates limites de validité des agréments suivants, détenus par le laboratoire IP2I/LABRADOR, sont arrêtées à la date du 30 juin 2021 :

- agrément 1_03 (mesure de l'activité alpha globale dans l'eau), délivré par la décision du 25 juin 2019 susvisée ;
- agrément 1_04 (mesure de l'activité bêta globale dans l'eau), délivré par la décision du 25 juin 2019 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au laboratoire IP21/LABRADOR et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 22 juin 2021.

Signée par

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
l'inspecteur en chef

Christophe QUINTIN